

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue le **mardi, 17^e jour du mois de septembre 2013**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié par la poste en date du 11 septembre 2013. Sont présents à la séance :

- › monsieur Hugues Grimard, maire
- › madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3 (absent)
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Le conseiller Serge Boislard a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2013-216

SOUSSION POUR ABRI À SEL AU GARAGE MUNICIPAL

Une demande de soumission sur invitation a été faite par le directeur du service des Travaux publics pour la construction d'un abri à sel au garage municipal, soit l'équipement et la main d'œuvre nécessaire pour la réalisation du dôme. Trois soumissions ont été reçues comme suit :

Les Industries Harnois inc. :	33 520,97 \$
Les Industries Permo inc. :	25 064,55 \$
Les bâtiments Norseman :	24 718,48 \$

Après vérification de la soumission reçue du plus bas soumissionnaire, soit Les Bâtiments Norseman, elle a été jugée non conforme à la demande de soumission puisque les garanties exigées pour la structure et la toile n'ont pas été transmises.

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer le contrat aux Industries Permo inc., plus bas soumissionnaire conforme à la demande de soumission au montant de 25 064,55\$ incluant les taxes.

Adoptée

2013-217

MANDAT POUR FONDATION DE BÉTON POUR ABRI À SEL

Des prix ont été demandés à deux entrepreneurs pour la réalisation d'une fondation de béton en prévision de l'installation du dôme pour l'abri à sel. Les entreprises ont fourni leur prix comme suit :

- Odévy (Dave) Fréchette & fils inc. : 23 569,88 \$
- Gestion MT coffrage : 17 821,13 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer le contrat à Gestion MT Coffrage pour la réalisation de la structure de béton, et ce, au montant de 17 821,13 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2013-218

SOUMISSION POUR SYSTÈMES DE DOSAGE A L'USINE DE FILTRATION

Une demande de soumission sur invitation a été faite par le directeur du service des Travaux publics pour le remplacement des systèmes de dosage de produits chimiques à l'usine de filtration, trois soumissions ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

ChemAction inc. :	59 484,62 \$
P.C.P. Pompes Clermont Pelletier inc. :	36 084,90 \$
John Meunier inc. :	60 154,92 \$

Après vérification de la soumission reçue de P.C.P. Pompes Clermont Pelletier inc., plus bas soumissionnaire, elle a été jugée conforme à la demande de soumission. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer le contrat à P.C.P. Pompes Clermont Pelletier inc. au montant de 36 084,90 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2013-219

MANDAT POUR STRUCTURE DE L'AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE

Des prix ont été demandés à deux entreprises pour la réalisation et l'installation d'une structure pour l'afficheur électronique et une seule soumission a été fournie par le groupe Publiforme au montant de 7 295 \$ plus taxes. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer ce mandat à Publiforme, et ce, au prix fourni, plus les taxes afférentes.

Adoptée.

2013-220

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-204 – REJETS DANS LE RESEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX

Chacun des membres du Conseil ayant reçu le projet de règlement numéro 2013-204 intitulé : Rejets dans les réseaux d'égouts municipaux, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter le

règlement et qu'il soit reproduit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2013-201
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été traités, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPLÉANT

/lg